L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 61, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN..........$12 } payable d'avance.
Do. TROIS FOIS PAR SEMAINE..$10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 4 MARS 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

SENATEUR AU CONGRES.

Il a été résolu hier par la Chambre des Représentans, qu'elle procéderait jeudi prochain, 10 courant à l'élection d'un sénateur au Congrès en remplacement de l'Hon. A. Mouton qui a présenté sa résignation.

Nous avons entendu parler de M. C. M. Conrad, représentant de cette ville, comme candidat. S'il en est ainsi, nous devons prévenir les whigs que M. Conrad n'est pas, comme l'avançait hier le Morning Advertiser, partisan de M. Tyler. M. Conrad professe les pures doctrines du whiggisme, et nous sommes autorisés à nier formellement qu'il ait jamais appartenu, ou qu'il appartienne à l'heure qu'il est, à la faction Tyler.

LEGISLATURE.

La chambre a pris hier en considération l'amendement proposé par le sénat au bill dont l'objet est de prévenir toute poursuite judiciaire qui ne tendrait qu'à persécuter inutilement les banques. MM. Conrad (de Bâton-Rouge), Hunt, Canon et Morse ont pris part à la discussion soulevée par l'amendement.

La chambre s'est aussi occupée du bill qui a pour objet de révoquer la loi qui a créé un bureau de travaux publics, et en a adopté les diverses sections avec quelques légers amendemens.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain le compte rendu de l'opéra de M. Prévost. Disons en attendant que la Esmeralda a obtenu mercredi soir un succès brillant et légitime.

Dimanche prochain, 6 courant, à la grand'messe, il y aura à la Cathédrale, la cérémonie de la consécration de M. J. M. Odin, vicaire apostolique du Texas, et évêque *in partibus* de Claudiopolis.

Le sermon sera prêché par M. l'Evêque de Mobile.

La vente des propriétés faite, hier, par J. A. Beard & Co. et Hewlett et Cenas, n'a pas été telle qu'on avait lieu de le supposer. Les terrains adjugés n'ont rapporté au plus que $185 chaque, tandis qu'il en a été vendu à $80. Ces prix sont excessivement bas, même en prenant en considération la gêne actuelle. Nous apprenons que la vente sera continuée jeudi 10 du courant, et que des plans litographiés seront délivrés au comptoir des encanteurs.

SINISTRE.—Le steamer *Cumanche* s'est heurté contre un chicot, dans le bayou des Glaize, le 12 du mois dernier, et a immédiatement coulé. Son chargement se composait de 234 balles de coton, dont 214 ont été recueillies.

Le cinquième anniversaire des pompiers de la Nouvelle-Orléans, a lieu aujourd'hui.

—Le Mississipi est en ce moment fermé par les glaces, un peu au-dessus de l'embouchure de l'Ohio.

Il n'y pas eu encore, dans toute l'étendue de l'Union, trois mille personnes, qui aient déposé leurs bilans dans les cours de district, pour jouir des avantages qui leur sont accordés par la nouvelle loi sur les faillites.

MARITIME.—La frégate à vapeur américaine *Missisipi*, était mouillée à Norfolk, le 21 du mois dernier.

CONSULAT DE BREME A LA NOUVELLE ORLEANS.

M. FREDERICK RODEWALD vient d'être reconnu par le Président des Etats-Unis, comme consul de Brême à la NouvelleOrléans.

NAUFRAGE.—La barque Wme. Fales, partie de Bristol, R. I., s'est perdue le 16 du mois dernier, sur les rochers du cap Neddock. De 13 personnes dont se composaient l'équipage et les passagers du navire naufragé, cinq seulement, parmi lesquels se trouvent le capitaine, le second et le quartier-maître, sont parvenues à s'échapper.

INTERIEUR.

[*Correspondance particulière de l'Abeille.*]

WASHINGTON 21 février 1842.

SENAT.—Il a été reçu un message du président ainsi qu'une communication du secrétaire d'état en réponse aux informations que le Sénat lui avait demandées au sujet de l'affaire de la "Créole"; cette communication renfermait la lettre adressée à M. Everett par le secrétaire d'Etat, lettre où se trouvent détaillées toutes les circonstances de l'affaire. Les principes sur lesquels se basait M. Stevenson, dans sa correspondance avec Lord Palmerston, y sont approuvés par M. Webster, qui, d'ailleurs, autorise M. Everett à demander au gouvernement anglais réparation de l'outrage reçu par des citoyens américains, et ce, d'une manière formelle. Il lui recommande seulement d'agir de manière à ne mettre aucun obstacle à la mission spéciale dont se trouve chargé Lord Ashburton.

M. Walker a exprimé toute la satisfaction que lui causait une réponse aussi satisfaisante.

M. Calhoun a hautement approuvé la lettre du secrétaire d'Etat, et a demandé l'impression de la communication à 1000 exemplaires. La question de l'impression a été adoptée. Celle qui fixe le nombre d'exemplaires à 1000, a été renvoyée, sur motion de M. Clay au comité de l'impression.

Sur motion de M. Walker, la communication a été référée au comité sur les affaires étrangères.

M. Tallmadge, du comité particulier chargé de l'examen de la lettre du secrétaire du trésor et du projet d'un conseil d'échiquier, a présenté et lu le rapport du comité ainsi qu'un bill approuvé par ledit comité.

Le rapport et le bill sont semblables à ceux présentés par le comité particulier de la Chambre.

En voici une courte analyse:

Le bill établit d'abord qu'il n'a été jusqu'ici reconnu comme praticables, que trois manières de recevoir, de garder les revenus publics, et d'en disposer.

La première est l'établissement d'une banque nationale; la seconde, le dépôt des deniers publics dans des banques particulières; la troisième consiste en une sous-trésorerie. Ces trois systèmes, pris à part, sont à l'heure qu'il est irréalisables en pratique: le premier, à cause de l'opinion publique, le second à cause de son insuffisance prouvée, et le troisième, à cause de la condamnation qu'en a décrétée la nation entière à l'époque de la dernière élection présidentielle. Le nouveau système présenté par le comité, évite soigneusement tout ce que les trois systèmes ci-dessus avaient de répréhensible, et en adopte ce qu'il y avait de bon. C'est d'abord l'établissement d'un conseil de trois commissaires nommés par le président des Etats-Unis, avec l'approbation du Sénat, et sujets à être destitués de leurs fonctions selon que le président et le Sénat le jugeront convenables. Le secrétaire du trésor devra nommer les officiers de l'échiquier et ceux des succursales établies par le conseil; il ne pourra être établi dans aucun Etat plus de deux succursales, et dix dans tous les Etats composant l'Union. L'Echiquier ne pourra effectuer aucun escompte ni négocier de traites particulières, ni émettre comme moyen de circulation des bons du trésor. Les billets des banques payant en espèces, seront reçus en payement des créances dues au gouvernent. Les comptes ouverts avec ces banques seront balancés toutes les semaines. Tel est en quelques mots la physionomie du bill présenté par le comité. Il ne peut être rangé dans la classe des corporations de la même espèce, le papier qu'il émettra devant atteindre le chiffre de celui émis par la Banque des Etats-Unis, mais avec cet avantage, que chaque piastre en papier aura son équivalent en argent.

M. Buchanan a demandé si ce rapport avait été adopté unanimement par le comité?

M. Walker a répondu, que comme membre du comité, il s'était opposé à cette clause particulière du bill qui permet de recevoir des billets de banque en payement des créances dues au gouvernement.

M. Youg, un autre membre du comité, a montré aussi quelque répugnance à adopter quelques parties du bill.

Sur motion de M. Talmadge, le bill a subi une première et seconde lecture, et a été fixé comme devant être à l'ordre spécial du jour, lundi en quinze.

A 3 heures le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRES DES REPRESENTANS.—M. Verenden, ainsi qu'il en avait précédemment donné avis, a introduit une résolution pour demander la révocation de la 21me. règle, qui défend la réception de journaux abolitionistes.

M. Charles Brown a présenté une résolution dont l'objet est d'enjoindre au comite des dépenses, de s'enquérir de la nécessité de retrancher une partie des salaires accordés aux employés du gouvernement.

M. Atherton a présenté une résolution fixant l'ajournement de la session actuelle du Congrès au dernier lundi de mai. Déposée sur le bureau.

Plusieurs pétitions demandant une révision du tarif, ont été présentées et référées au comité des manufactures.

M. Stenly a présenté une résolution à l'effet d'amender les règles de façon que la chambre, quand elle se forme en comité général, puisse, sur motion, se décharger de la condération ultérieure d'un bill, et ce, en quelque moment que ce doit.

Il s'est élevé de longs détails au sujet d'une simple question de forme, puis la chambre s'est ajournée.

WASHINGTON, 22 février 1842.

Les deux chambres du Congrès se sont ajournées aujourd'hui à midi, en honneur de l'anniversaire de la naissance de Washington.

M. Archer, de la Virginie, a prononcé au Sénat à cette occasion un discours bien tourné et convenable en tout point.

Depuis que les rapports, relatifs à l'établissement d'un système d'Echiquier, ont été présentés dans les deux chambres du Congrès, par les deux comités chargés d'examiner ce système, tout le monde semble d'opinion que le bill du Sénat sera adopté par les deux chambres au Congrès et deviendra loi. M. Tallmadge, il paraît, s'efforce de faire entendre aux partisans d'une banque nationale, que c'est déjà beaucoup gagner que d'établir ce principe que le Congrès peut, sans attaquer la lettre ni l'esprit de la Constitution, contribuer à l'uniformité de la circulation.

Il croit que s'il parvient à obtenir cette concession, les partisans d'une banque nationale pourront, à une époque future, alors que les esprits seront un peu plus calmés, travailler à faire établir une institution de cette nature, avec bien plus de chances de succès, que s'il n'y avait pas eu d'Echiquier. Il n'y a pas de doute que le système d'Echiquier, soit qu'il soit adopté ou qu'il ne le soit pas, ne contribue plus tard à l'établissement d'une banque nationale. S'il est adopté, toute agitation à ce sujet sera calmée, l'opinion publique reviendra de ses préjugés, et l'on verra plus tard faire un pas de plus. S'il est rejeté, nous n'aurons d'autre alternative, que l'établissement d'une banque nationale.

[illegible] été à l'unanimité de véhémentes résolutions en faveur d'un système de droits protecteurs. La convention constitutionnelle a refusé de reconnaître la constitution [illegible] par la convention du libre suffrage par un vote de 59 contre 11.

Les partisans du libre suffrage s'étant réunis en convention à Providence, avaient choisi pour leur candidat à la place de gouverneur le général F. Carpenter, mais celui-ci y a refusé sous prétexte qu'il est locofoco, et qu'il serait d'une saine politique de nommer à la première charge de l'état un homme dont les doctrines coïncideraient avec celles de la majorité du peuple.

M. WEEDEN, whig, a été alors nommé à sa place.

TRAITE DES NOIRS.—La goëlette anglaise *Fantôme*, est arrivée il y a quelques mois à Simmon's Bay, près le cap de Bonne-Espérance, après avoir, dans une croisière de seize mois sur la côte d'Angola, conjointement avec deux autres bâtimens anglais, capturé trente-trois négriers, et libéré 3,427 nègres.

Législature du Massachussetts.—Le Sénat du Massachussetts a adopté une résolution qui fixe l'ajournement de la séance actuelle au 22 février, et pourvoit à la réunion extraordinaire de la Législature en septembre prochain, à l'effet de répartir l'Etat en districts congressionnels.

EXTERIEUR.

FRANCE.

Le navire Rochester nous a apporté hier des nouvelles de France jusqu'au 18 janvier. Deux faits importans y dominent: la mésintelligence entre la France et l'Espagne; et les succès de l'armée française en Algérie. Abdelkader a été forcé de se retirer sur les frontières de l'empire de Maroc. Il n'était accompagné que de deux cents cavaliers. Nous n'avons pu nous procurer aujourd'hui des détails à ce sujet; mais nous espérons les donner demain à nos lecteurs.

ESPAGNE ET FRANCE—Une difficulté d'étiquette est venue jeter de nouveaux nuages entre les gouvernemens de France et d'Espagne. L'ambassadeur, M. de Salvandy, et la majeure partie de l'ambassade française ont quitté Madrid le 5 janvier. Voici ce qu'on lit dans le Correo Nacional du 6:

"Il est cinq heures; l'ambassadeur français vient de partir. Les armes de France ne seront pas enlevées. Notre gouvernement ayant demandé au représentant de la France de rester jusqu'à ce qu'il eût reçu une réponse de son gouvernement, avec lequel le nôtre avait entamé directement des négociations, l'ambassadeur, tout en refusant de rester un seul moment de plus, a consenti, afin qu'on ne pût pas le croire obstiné et résolu à amener une rupture sans avoir épuisé tous les expédiens, à laisser accrédité, comme chargé d'affaires, M. le duc Louis de Glucksberg, fils du duc de Cases, deuxième secrétaire d'ambassade. M. de Salvandy avait différé ce soir son départ, parce qu'on lui avait annoncé que notre gouvernement terminait une note qu'il devait lui remettre. La note a été remise; elle rejétait les argumens déjà présentés. La nouvelle que le gouvernement anglais a fait passer à son ministre à Madrid une note relativement à sa conduite dans cette affaire, s'est confirmée. Aussi a-t-on appris, avec étonnement, que M. Aston avait été plusieurs heures en conférence avec M. de Salvandy. On l'a appris avec étonnement, parce qu'il courait depuis quelques jours, des bruits sur l'harmonie plus ou moins parfaite entre les deux diplomates. Ce soir, le gouvernement a tenu une réunion avec plusieurs députés et sénateurs pour traiter de cette question."

Le différend qui a amené ce résultat date de l'arrivée de M. de Salvandy à Madrid. Lorsqu'il fut question de remettre les lettres de créance, l'ambassadeur refusa de les remettre entre les mains du Régent. Il était accrédité auprès de la jeune Reine; il réclama les privilèges des ambassadeurs de famille, c'est à dire les communications à toute heure et sans intermédiaire avec la jeune reine; il prétendit n'avoir à remettre ses lettres qu'à Isabelle elle-même en audience particulière. Espartero n'a pas voulu admettre cette prétention; il a pensé que, pendant sa régence, il devait jouir des mêmes prérogatives que Marie Christine. Or c'étaient entre les mains de la Régente qu'étaient naguère déposées toutes les lettres de créance des ambassadeurs étrangers qu'elles lui fussent ou non adressées personnellement. M. de Salvandy proposa une concession qui consistait à remettre les lettres à la jeune Reine, mais en présence du Régent. Cette concession ne satisfit pas encore ce dernier. Des pourparlers eurent lieu sans amener aucun résultat jusqu'au moment où l'ambassadeur se décida à quitter Madrid.

Ce départ a causé une profonde sensation. Le Sénat et la Chambre des Députés, laissant de côté toutes divisions d'opinion, ont offert un appui unanime au gouvernement pour l'aider à repousser l'insulte faite au peuple espagnol dans la personne du régent, librement élu et qui exerce, aux termes de la constitution, toutes les fonctions de la royauté.

M. Gonzales, président du conseil, ministre des affaires étrangères, a exposé le 7 la question dans les deux chambres avec beaucoup de clarté et de modération. Par l'article 59 de la constitution, la régence est investie de tous les pouvoirs de la couronne; Marie-Christine exerçant la régence a reçu les lettres de créance des ambassadeurs accrédités près du gouvernement d'Isabelle; le gouvernement n'aurait pu sans se couvrir de honte admettre qu'il y eût une différence dans les droits de la régence à raison des personnes qui l'exercent. Prince, général, magistrat, simple citoyen, le régent quelqu'il soit a le même pouvoir, les mêmes prérogatives que le roi, et le ministère espagnol n'aurait pu sans trahir la constitution accéder aux prétentions de M. l'ambassadeur de France.

Voilà en substance ce que M. Gonzalès a exposé devant les deux chambres.

Dans celle des députés, M. Arguelles, tuteur de la reine, a déclaré qu'il n'avait pas voulu permettre que M. de Salvandy fût introduit près de la reine sans un ordre exprès et formel du régent. Cette déclaration a été reçue avec de vifs applaudissemens, qui ont éclaté de nouveau quand M. Arguelles a rappelé ce qui s'était passé en 1814 à Valence lors du retour de Ferdinand; il y avait alors une régence, les ambassadeurs la déclinèrent et allèrent droit au roi. On sait ce qu'il en résulta. "Ce n'est pas seulement par les armes qu'on attaque un peuple, a dit en finissant M. Arguelles; on lui porte souvent une atteinte plus profonde en insultant à la dignité des autorités qu'il a constituées."

Voici la proposition présentée par M. Landero et adoptée, séance tenante, par le sénat:

"Le gouvernement ayant affirmé que le départ de M. le comte de Salvandy est uniquement fondé sur ce qu'il a prétendu contrairement à l'article 59 de la constitution, présenter ses lettres de créance à la reine Isabelle II et non au régent du royaume, le sénat déclare que, dans cette circonstance, le gouvernement a rempli son devoir en défendant la constitution et en mettant à l'abri de toute atteinte l'honneur national."

La chambre des députés, sur la proposition de MM. Collantes, Osca, Pastor, Las-Navas, a adopté une résolution ainsi conçue:

"Pour soutenir la dignité et l'indépendance nationale dans les contestations avec l'ambassadeur de France, le gouvernement peut compter sur l'appui loyal et franc de la chambre des députés."

M. de Las-Navas a dit: "De la place que j'occupe dans cette chambre, je crie à mes commettans que la question d'aujourd'hui n'est pas moins grave qu'en 1812."

LA CHAMBRE DES PAIRS ET LE SIECLE.—Le 12 janvier le *Siècle* publia le petit article qui suit:

"Le public n'a pas besoin qu'on lui apprenne que la chambre des pairs, quoique rehaussée par la modération de M. Mérilhou, la gravité de M. Viennet et la haute sagesse de M. d'Alton-Shée, s'est depuis longtemps absorbée dans l'importance de *la cour des pairs*. Cette réflexion nous dispense de nous étendre sur l'espèce de conversation politique qui a eu lieu dans le salon du Luxembourg à propos d'une contrefaçon du discours de la couronne qu'on appelle l'adresse de la chambre des pairs.

Nous n'avons sur tout ce qui s'est dit qu'un regret à exprimer, c'est que les hommes qui se montrent animés, comme le prince de la Moskowa, d'un sentiment vraiment patriotique, ne puissent pas se faire entendre à une autre tribune.

Nous n'avons également qu'une remarque à faire, c'est qu'un certain monsieur Boissy, nommé pair uniquement parce qu'il est riche, est venu proclamer que parmi les ennemis du gouvernement figurent en première ligne *ceux qui ne possèdent pas*.

C'est un grand crime, à ce qu'il paraît, aux yeux de ce personnage et de bien d'autres, de ne point posséder de vastes domaines et des rentes comme lui. Au fait, conçoit-on des gens manquant de tout et qui auraient l'audace de se persuader que le gouvernement leur doit protection comme aux autres citoyens!"

La Chambre des Pairs se trouva insultée; et sur la proposition de M. Daunant qui prétendit "que le Siècle avait nié et supprimé l'existence de l'un des pouvoirs constitutionnels", elle a déclaré que le gérant du Siècle serait mandé à la barre. Cette décision qui a été prise après vingt minutes de délibération, a amené une complication assez curieuse. M. Chambolle, député et rédacteur en chef du Siècle, a écrit au Président de la Chambre des Pairs pour assumer la responsabilité de l'article. Voici le passage le plus important de cette lettre:

"Il pourrait suffire à votre justice d'avoir devant vous, dans le représentant responsable du journal incriminé, un homme sérieux, engagé de sa fortune et par ses convictions au service de la cause politique dont ce journal est l'organe. Mais j'en souffrirais dans ma conscience et dans mon honneur. Cette considération que vous comprendrez, monsieur le président, la seule dont je suis touché, me détermine à vous faire savoir que l'article qui a principalement motivé la délibération de la chambre a été écrit par moi et que j'en revendique la responsabilité."

Cette déclaration est importante en ce que M. Chambolle est député, et qu'un député ne saurait être poursuivi sans l'autorisation de la chambre des députés. Que va faire celle des Pairs? C'est là une question assez grave, et la noble chambre a été de cet avis; car elle s'est donnée trois jours pour réfléchir.

VARIÉTÉS.

PAUL DUVERT.

(*Voir l'Abeille des 21, 25, 26 et 28 février, 2 et 3 mars.*)

Paul ne l'écoutait pas: appuyé sur son fusil, il restait absorbé dans une profonde rêverie. Enfin, se déterminant brusquement, il prit la main de Thérésa et lui dit d'un air grave, en l'engageant à s'asseoir avec lui sur la racine saillante d'un châtaignier:

—Puisque le hasard nous a réunis, mademoiselle, permettez-moi d'avoir avec vous un moment d'entretien; la situation où nous nous trouvons tous les deux me donne le droit de solliciter cette faveur....

—N'êtes vous pas mon fiancé, Charles? demanda la naïve enfant en s'asseyant à la place désignée sans se faire prier.

—Sans doute, Thérésa, dit le faux Labeccio avec trouble; mais avant de me laisser aller à la joie que me donnent de telles espérances, je désire m'assurer mieux que je n'ai pu le faire hier que de votre côté aucune répugnance, aucun engagement antérieur....Enfin, parlez-moi avec franchise, Thérésa, croyez-vous que vous pourriez m'aimer?

—La jeune fille détourna la tête et rougit; cependant elle répondit avec une simplicité pleine de grâce:

—Mon cousin, j'obéirai sans regret aux ordres de ma tante, de ma seconde mère.

—Sans regret! répéta Paul, qui feignait de ne pas comprendre; cela ne suffit pas, Thérésa.

Mlle. Bianchi se tut, et ce silence valait à lui seul un aveu; mais telle était la position de Paul qu'il regrettait presque de donner à ce silence sa signification véritable. Aussi reprit-il avec embarras qu'il craignait que la volonté un peu tyrannique de leur tante commune n'eût produit sur Thérésa un effet opposé à celui qu'on en attendait; et que dans ce cas il conjurait sa cousine de lui dire franchement si elle n'éprouvait pas pour lui quelque répugnance secrète. Ainsi pressée, la jeune fille souriait, balbutiait, se cachait le visage, et enfin quand il eût fini, elle oublia sa main dans celle de Paul et lui dit avec abandon:

—Eh bien, Charles, puisque vous le voulez, je vous rassurerai tout-à-fait sur les craintes que vous exprimez. Ne croyez pas que vous m'ayez été inconnu avant le jour de votre arrivée ici, et que l'idée du mariage qui est sur le point de se conclure soit aussi nouvelle pour moi que pour vous. Depuis que j'ai quitté le pensionnat où j'ai été élevée à Ajaccio, ma tante m'a répété bien des fois que j'avais en France un cousin jeune, riche, doué de brillantes qualités, et que je devais me considérer comme devant être un jour sa femme.... Je me suis habituée à cette pensée, et, lorsque je vous ai vu hier, je n'ai été nullement intimidée ni surprise; il me semblait que vous étiez déjà pour moi une ancienne connaissance. Lorsque ma tante nous a fiancés si brusquement, malgré mon émotion, je vous avouerai que je m'attendais à ce qui est arrivé. Enfin, mon cousin, quand nous serons unis, je vous aimerai et je serai heureuse, parce qu'il m'a toujours semblé qu'il était naturel qu'il en fût ainsi.

Certes, la naïveté de cette enfant était bien embarrassante pour le pauvre Paul Duvert. Aussi dans une sorte de désespoir essaya-t-il de se déprécier lui-même:

—Thérésa, reprit-il en s'essuyant le front couvert de sueur, ces aveux me prouvent que vous êtes la plus indulgente et la plus docile jeune fille de la Corse; mais n'avez vous pas songé aussi que je pouvais ne pas être doué de toutes ces qualités qu'on m'a données lorsqu'on vous a parlé de moi?

—Oh! ne vous plaignez pas, dit gaiment Mlle. Bianchi, le portrait n'était pas très flatté, allez!

—Ecoutez, Thérésa, je ne veux pas vous tromper et je ne veux pas que vous puissiez vous repentir plus tard de m'avoir confié le soin de votre bonheur. On ne vous a pas dit, peut-être, que j'étais violent, emporté....

—Le sort d'une femme n'est-il pas d'obéir et de se taire?

—Vous n'avez pas remarqué peut-être, continua Paul en s'excitant intérieurement à son œuvre d'humilité, que mes manières n'étaient pas celles d'un homme du monde, que j'étais brusque, un peu sauvage....

—Elevée moi-même dans cette campagne, dit ingénuement Thérésa, qui attribuait les paroles du prétendu Charles à une délicatesse excessive peut-être, je ne puis juger de ce que vous appelez les manières du monde; vous avez la politesse naturelle, qui, je le crois, vaut bien mieux.

Paul avait épuisé tout son courage, et il lui en avait fallu pour se montrer sous un jour défavorable à celle qu'il aimait; il semblait à bout d'objections. Thérésa reprit d'un ton affectueux:

—Ecoutez, cousin Charles, ne vous essayez pas ainsi à m'exagérer, par un excès de conscience, les défauts que vous pouvez avoir; je dois maintenant être votre femme, nous sommes fiancés, et dans le pays où nous sommes, ce mariage ne pourrait manquer désormais sans que je fusse déshonorée. Ne vous faites donc pas par une fausse modestie plus imparfait que vous n'êtes; car si les projets de ma tante à votre égard n'avaient pu s'accomplir, l'époux qu'on m'aurait donné n'eût offert beaucoup moins de garanties que vous. Vous ne savez donc pas que vous aviez un rival même avant que vous m'eussiez connue?

—Un rival! s'écria Paul en bondissant.

Il comprenait bien que cette jolie Thérésa ne pût être à lui, mais il ne voulait pas qu'elle fut à un autre.

—Oh! comme vous prenez feu! dit la jeune fille en plaisantant; dans la nomenclature de vos défauts, je vois que vous avez oublié de placer la jalousie. Mais rassurez-vous, ce rival m'est aussi odieux qu'à vous-même; c'est cet intendant qui s'est glissé comme un serpent dans notre famille, c'est Césario.

—Comment! ce misérable paysan aurait osé aspirer....

—Que voulez-vous! il est le favori de ma tante; elle ne peut se passer de lui, et il s'est emparé de son esprit autant par son astuce que par ses services. Pendant le temps que votre père et Mme Bianchi étaient en querelle, cet homme s'est cru le droit d'aspirer à ma main. Je ne sais si ma tante a encouragé ses prétentions; quant à moi, je l'ai toujours traité avec le mépris qu'il m'inspire. Mais que puis-je faire? je dois tout à ma tante; j'étais orpheline, sans fortune, c'est elle qui m'a tenu lieu de mère, et si elle l'eut exigé, malgré ma répugnance, il aurait bien fallu obéir!

—Mais je ne le souffrirai pas! s'écria Paul hors de lui.

—Aussi vous avez pu voir avec quelle colère et quelle haine à peine contenue il a vu votre arrivée et les arrangemens pris par Mme Bianchi. Déjà, à l'époque où l'on hesitait encore à vous envoyer ici, Césario avait jeté je ne sais quels soupçons dans l'esprit de ma tante sur la bonne foi de votre père. Heureusement Mme Bianchi n'en a rien cru, et votre présence a dissipé toutes ses craintes; car, à en juger par son inquiétude au moment de votre arrivée, je suppose qu'elle commençait à en avoir de sérieuses. Enfin, Charles, vous et moi nous avons profondément blessé cet homme qui, sous son apparence humble et soumise, ne pardonne jamais une offense, et vous pouvez être sûr que nous avons déjà en lui un ennemi mortel. Je ne sais même pas si, au moment où je vous parle, il n'est pas occupé à machiner quelque intrigue pour traverser nos projets. Hier au soir je lui ai trouvé l'air plus faux et plus railleur qu'à l'ordinaire.

—Que nous importe! dit Paul d'un air dédaigneux; malheureusement je crains à ces projets des obstacles plus sérieux que ceux que pourra leur susciter ce Césario.

La jeune fille se pinça les lèvres d'un air piqué.

—Monsieur Charles Labeccio voudrait-il me faire entendre que ces obstacles viendront de lui?

—Ne le croyez pas, Thérésa, ne le croyez pas! s'écria Paul avec vivacité et comme entraîné malgré lui; Dieu m'est témoin que pour mériter le bonheur d'être votre époux je n'hésiterais pas à m'exposer aux plus grands dangers....je voulais vous dire seulement que peut-être des hasards imprévus, des impossibilités....

—Que voulez-vous dire? expliquez-vous, monsieur! dit la jeune fille en se levant avec une noble fierté.

Duvert n'eut pas le courage de laisser échapper l'aveu qui un moment était venu sur ses lèvres.

—Vous ne me comprenez pas, Thérésa, dit-il en balbutiant. Je voulais faire allusion aux conditions que Mme Bianchi met à ce mariage et dont elle doit me faire part aujourd'hui même....Je ne sais si dans ce qu'elle va me proposer il ne se trouvera pas quelque insurmontable difficulté....

—Vous êtes bien prompt à la prévoir, dit la jeune fille du même ton qu'auparavant: ma tante ne m'a pas fait part de ses secrets, mais toute bizarre qu'elle soit par momens, je suppose qu'elle n'a pas mis ma main à un prix qu'un homme d'honneur puisse refuser; j'imagine qu'elle imposera au futur époux de sa nièce la condition de venir passer chaque année quelques mois dans ce pays auprès d'elle, ou toute autre obligation qui pourra déplaire à un jeune homme né en France et habitué à la vie mondaine du continent. Mais je vois où vous espériez en venir, monsieur Charles, en me retenant ici, et je comprends maintenant les aveux que j'attribuais tout à l'heure à votre modestie: vous voulez en réalité chercher un motif, une occasion favorable de rendre nuls des projets dont vous désirez en apparence l'accomplissement avec tant d'ardeur; vous comptez que ma tante ou moi nous vous fournirons l'occasion de dégager une parole qui vous a été surprise.... Oui, monsieur, je vois clairement où tendent vos paroles et j'aurais dû savoir qu'une simple fille de campagne telle que moi était trop peu de chose pour mériter l'attention....

—De grace, Thérésa! ne m'accablez pas, dit le pauvre garçon, sans oser nier ce qu'on lui reprochait.

—Je regrette seulement, monsieur, reprit la jeune fille en fondant en larmes, qu'hier vous n'ayez pas eu la confiance de dire à notre tante qu'un engagement antérieur, que quelque jolie personne des salons de Paris....

L'épreuve était trop forte, Paul ne sut pas y résister.

—Eh bien, arrive que pourra! s'écria-t-il d'un ton résolu. Thérésa, ne me demandez [illegible] ma singulière conduite, mais je vous [illegible] mais aimé que vous et je vous aimer[illegible] vous le voulez, rien ne pourra plus [illegible] vous obtenir, j'affronterai tout, je b[illegible] vous aime, je vous aime!

Et en même temps il soutint da[illegible] Bianchi, qui était sur le point de s'é[illegible] avait été électrique, et elle ne doutait [illegible] Paul voulut prendre sur son visage le[illegible] gage de réconciliation, et la jeune fille ne songeait pas à s'en défendre. Au moment où il approchait ses lèvres des joues roses de Thérésa, plusieurs voix se firent entendre à quelques pas.

—Le voici, le voici! disait-on en italien.

La jeune fille repoussa brusquement son fiancé, et elle murmura avec inquiétude:

—Mon Dieu, on nous a vus!

Paul se retourna vivement pour connaître les importuns qui venaient déranger ce tête-à-tête, et il vit à quelques pas seulement de lui le Grec Césario. Il était accompagné de trois autres paysans employés à l'exploitation des propriétés, et, grâce aux brouillards aussi bien peut-être qu'à la préoccupation des deux jeunes gens, il s'était approché à portée d'entendre ce qu'ils avaient dit, sans attirer leur attention. Il s'était arrêté à quelques pas et les observait avec une singulière expression de méchanceté et de colère, pendant que ceux qui l'accompagnaient semblaient se communiquer à voix basse leurs observations sur ce qu'ils venaient de voir. Thérésa, pour cacher sa confusion, se baissa et ramassa le lièvre qui était resté à ses pieds; mais Paul, beaucoup moins patient, s'avança fièrement au-devant de Césario, et le regardant en face:

—Ah ça, l'ami, lui dit-il d'une grosse voix, j'espère que vous ne continuerez pas long-tems à m'espionner ainsi! Depuis que je suis arrivé chez ma tante, je ne vois que vous sur mes talons, et vos oreilles sont toujours ouvertes pour recueillir mes paroles. Je n'aime pas cela, retenez-le bien; et si vous ne comprenez pas parfaitement le français, je me charge de vous traduire mes paroles dans une langue commune à tous les pays.

En même temps il porta sous le nez de l'intendant un poing vigoureux dont Césario eut été fort embarrassé de montrer l'égal. Mais le Grec ne se laissa nullement intimider par cette démonstration menaçante: il resta immobile et sourit de l'air dédaigneux d'un homme qui est sûr de prendre prochainement sa revanche de l'injure qu'il reçoit; puis, s'inclinant respectueusement, il dit de sa voix doucereuse:

—Que mon jeune maître excuse son pauvre serviteur; je ne suis pas venu pour le déranger ou pour surprendre ses secrets; mais Mme Bianchi, ma respectable maîtresse, nous a donné ordre de vous chercher pour vous prier d'aller la rejoindre sur-le-champ à la maison: il s'agit d'une affaire de la plus haute importance; c'est pour cela que je me suis permis....

—C'est bon, dit Paul en tournant le dos sans façon à l'intendant, je vous remercie, je vais me rendre à l'invitation de ma tante.

Puis, s'adressant à Thérésa:

—Il s'agit sans doute de l'explication promise pour aujourd'hui, continua-t-il; ma chère cousine, voulez-vous m'accompagner jusqu'à la maison?

Thérésa prit le bras qu'on lui offrait, et après qu'elle eut donné l'ordre à un des paysans qui avaient suivi Césario de se charger du gibier de Paul, on se mit en marche vers l'habitation. La jeune fille semblait inquiète et mal à l'aise; elle voyait les Corses qui la suivaient à quelques pas chuchoter en la regardant, et Césario avait échangé avec eux quelques paroles qui sans doute aussi la concernaient. Il faudrait, pour bien comprendre l'émotion de Thérésa, savoir combien les mœurs sont pures dans les campagnes de la Corse, et combien il faut peu de chose dans ce pays étrange pour attirer sur une jeune fille une tache ineffaçable. Il était évident que l'innocent baiser que Paul avait donné à Thérésa était aux yeux des paysans montagnards un crime qui, avec la circonstance aggravante de la solitude, paraissait irrémissible. Thérésa voulut prévenir l'effet d'un rapport amplifié dans le voisinage, et elle dit à voix haute à Césario, qui marchait en silence à côté d'elle:

—J'espère, Césario, que ni vous ni personne (et elle se tourna vers les autres Corses) n'aura trouvé rien de répréhensible dans la rencontre qui a eu lieu ce matin entre M. Charles et moi? Il est mon parent, il est mon fiancé et bientôt il sera mon mari....

—Il ne l'est pas encore! dit Césario d'un ton ironique en jetant un regard d'intelligence à ceux qui l'accompagnaient.

—Que dites-vous, insolent! demanda Paul avec hauteur; est-ce que vous douteriez....

—Je ne doute pas, monsieur, répondit Césario lentement et sans lever les yeux sur lui; je dis seulement qu'une jeune fille de nos montagnes doit toujours conserver une grande réserve, même vis-à-vis de son fiancé; car enfin, le fiancé peut mourir avant le mariage....

Ce mot *mourir* avait été prononcé avec une intonation si particulière qu'il frappa vivement Thérésa. Elle ne put s'empêcher de frissonner en pressant légèrement le bras de son cavalier; Paul lui-même tressaillit.

—Mourir! répéta-t-il en regardant fixement Césario; que voulez-vous dire, monsieur l'intendant? En serions-nous là? Est-ce que, déjà j'aurais à craindre un coup d'escopette ou de stylet corse? Je sais qu'on est très chatouilleux dans ce pays-ci, et ma présence dérange assez les projets de certaines personnes pour que je doive m'attendre à tout le mal qu'on pourra me faire.... Mais qu'on y songe bien; je suis homme à me défendre, et dans le cas où l'on me manquerait, je saurais à qui m'en prendre!

Suivant son habitude, Césario ne parut nullement ému de cette menace indirecte; seulement il semblait jouir un moment de l'effet de ses paroles perfides sur les deux jeunes gens, puis il reprit avec tranquillité:

—Mon jeune maître se trompe sur le sens de mes paroles; qui pourrait tendre un piège au dernier rejeton de l'illustre famille de Labeccio? Je voulais dire seulement que nous sommes tous mortels et que la mort frappe aussi bien le jeune fiancé qui va à l'église en habit de fête, au milieu de ses amis, que le pauvre vieillard seul et sans enfans dans sa chaumière. Mais nous voici arrivés; veuillez me suivre, monsieur Charles: madame m'a chargé de vous conduire près d'elle.

En effet, on était arrivé à la maison, et l'on entendait déjà glapir, à l'étage supérieur, la voix aigre et désagréable de Mme Bianchi. Thérésa allait suivre Paul et l'intendant, lorsque Césario la retint:

—Mademoiselle, dit-il, ma chère maitresse désire voir M. Carlo seul, et elle m'a expressément défendu de laisser entrer qui que ce soit dans sa chambre tant qu'elle causera avec lui.

Thérésa, habituée à l'obéissance, revint aussitôt sur ses pas.

—Bon succès, Charles, murmura-t-elle à l'oreille de son prétendu cousin, n'irritez pas notre tante.

En même temps, elle entra dans une pièce du rez-de-chaussée pour attendre la fin de cette entrevue dont le résultat devait l'intéresser si vivement.

Cependant, Paul était resté au bas de l'escalier, fort embarrassé d'une défense qui devait le mettre seul en face de Mme Bianchi.

—Ecoutez, monsieur l'intendant, dit-il d'un ton plus poli qu'à l'ordinaire, dans la grave conférence que je vais avoir avec ma tante j'aurai sans doute besoin d'un conseiller et d'un ami.... M. Paul Duvert, cet excellent jeune homme qui m'a accompagné jusqu'ici, a toute ma confiance et je le consulte dans toutes mes affaires quelles qu'elles soient.... Je suis un peu étourdi, un peu léger, vous comprenez? Je désire donc qu'il assiste à cette entrevue, et je pense que ma tante ne s'en fâchera pas.

—Madame désire *expressément* vous voir seul; d'ailleurs vous savez bien que votre ami ne peut quitter sa chambre.

—Pourquoi cela?

—Vous êtes sorti de trop bonne heure pour savoir qu'il a une fièvre violente et dangereuse qui l'empêche de sortir du lit.

—Miséricorde! Cela est-il bien sûr?

—Je suis allé prévenir le médecin ce matin en me rendant.... chez quelqu'un; le docteur était là, et je suis sorti pour vous chercher. Il a dit à madame que le jeune homme n'étant pas acclimaté, avait gagné la fièvre, et que si l'on n'y prenait garde, la maladie pouvait être longue et dangereuse....

—Il choisit bien son temps pour être malade! s'écria Paul, que cet évènement accablait.

—Que voulez-vous! dit Césario avec une intention secrète; l'air de ce pays ne lui convient pas comme à vous qui respirez l'air natal.

—L'air natal! répéta Paul tout pensif; je veux être pendu si je crois désormais à ses facultés curatives! Que diable vais-je dire à cette vieille? Allons! je ferai pour le mieux; mais il faut être prudent maintenant que je suis seul en face de tant d'embarras et peut-être de dangers.

Puis, levant le doigt d'un air menaçant:

—Prends garde à toi, Césario, dit-il à voix basse, tu sais peut-être plus de mes secrets que je n'aurais voulu t'en confier; je te surveillerai.

ELIE BERTHET.

[*La suite à demain.*]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Belmont, Brown, Liverpool, Kennedy, Durel & co
Barque Columbia, Croman, Liverpool, Holmes & Mills
" Ranger, Merrill, Boston, Bridge & co
Brick Renovation, Pringle, Londres, Holmes & Mills
" Caribbe, Gibbons, New York, J W Zacharie & co
Goel. Urchin, Babcock, Port Leon (Floride), J W Stillwell
" Magnet, Taylor, Apalachicola, Copeland
" Charlotte, Johnson, Mobile, T C Twitchell
" Southerner, Mason, Mobile, Fosdick & Bro
Steamer Gen. Brady, Horn, St. Louis, Valentine & Bodfeke

ARRIVES.

Navire Rochester, Owen du Havre, 19 jan.
Navire Ville de Paris, Sturgis, Havane.
Navire à vapeur Monmouth, Swift, Galveston.
Steamer Gen. Harrison, Choate, Lafourche.
" Ambassador, Graham, Vicksburg.
" West Tennessee, Brooke, Nashville.
" Clipper, [illegible], Bayou Sarah.
" Louis, Clark, Bayou Sara.
" Princeton, Munford, Natchez.
" Patrick Henry, Dorsey, St. Martinville.
" Teche, Gordon, Opelousas.

MEMORANDA.

Ports étrangers.

Le navire Rochester rapporte avoir laissé au Havre le navire Sea Lion, Howe, devant partir sous peu pour la N. Orleans; le navire St. Leon, Whitney, est arrivé de ce port du Havre le 19 janvier.

Havre 3 janv—Parti, Austerlitz, Brown, N. Orleans; le 2, Europe, Batchelor N. Orleans; le 1er, London, Basker, N. Orleans, Eliza Thornton, Patterson, do.

Ports de la côte.

New-York 21 fev—Arrivé brick Vandalia, Wall, Nlle. Orleans.

Philadelphie, 21 fev—Expédié, brick Danube, Lane, N. Orleans.

DERNIERES DATES.

New York	fev 11	Londres	jan 14
Boston	fev 20	Liverpool	jan 16
Philadelphie	fev 22	Paris	jan 19
Washington	fev 22	Havre	jan 19
Baltimore	fev 22	Bordeaux	dec 26
Charleston	fev 25	Madrid	jan 16
Vera-Cruz	jan 14	Cadix	jan 7
Tampico	jan 25	Havane	fev 24
Mexico	jan 15	Houston	fev 14

CANDIDATS POUR LA PLACE DE MAIRE.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs.

Ayez la bonté de publier dans votre journal qu'à la demande d'un grand nombre de ses amis, M. WILLIAM FRERET a consenti à être de nouveau candidat à la place de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, à la prochaine élection. 19 janv

Nous sommes autorisés, par ses nombreux amis, à annoncer que M. DENIS PRIEUR est candidat pour la place de Maire de la Nouvelle-Orléans, à l'élection prochaine, et qu'il sera soutenu dans les trois Municipalités.

Messieurs les Editeurs,—Veuillez annoncer que M. ALFRED J. LEWIS, est candidat pour la place de [illegible] Municipalité, M. [illegible]
MAJORITÉ.

[BILLETS] DE LA BANQUE DE L'EXCHANGE,
ET DES AUTRES BANQUES DE LA VILLE,
N'ayant pas cours, pris en payement
POUR DES PROPRIETES FONCIERES.
J. A. BEARD & co. ET HEWLETT & CENAS,
Continueront la vente des terrains dans la Seconde Municipalité, jeudi 10 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis.
4 mars—2

Le navire CLINTON, du Havre, est en déchargement vis à vis la presse à coton Orléans. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises dans les cinq jours; autrement, elles seraient envoyées, à leurs frais, dans les magasins de la Douane.
4 mars F. H. GALE, 93, Commune.

AVIS—Le navire ROCHESTER, capitaine Owen, du Havre, est en déchargement en face de la presse à coton de Millaudon. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises, dans les cinq jours qui suivront la publication du présent, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins de la Douane.
4 mars L. H. GALE, 93, Commune.

La barque MAZEPPA, de New York, est en déchargement vis à vis l'hôtel de la Monnaie, les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
4 mars J W STANTON & co. 38, Poydras.

Le navire NASHVILLE, capitaine Chase, de New York, est en déchargement vis à vis l'Hotel de la Monnaie, les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la levée.
4 mars J E WOODRUFF, agent, 70, Camp.

RENDEZ-VOUS D'ETE.
LES propriétaires des sources goudronneuses et sulfuriques, dites "Tar and white Sulfur Springs" du bord du Rough Creek; de celle de Grasson et de la Cave du Mammouth, y ont préparé ces lieux pour recevoir dignement les visiteurs l'été prochain. Dans aucune autre partie des Etats-Unis on ne saurait trouver une plus grande variété d'eaux minérales, un atmosphère plus pur, des vues plus pittoresques qu'aux bords de l'Ohio, jusqu'à la Cave du Mammouth, en se rendant aux lieux ci-dessus dénommés. De l'opinion de nombre de médecins réputés de l'Ouest, il n'y a pas d'eaux aux Etats-Unis qui valent celles provenant des sources du Tar and White Sulphur pour les affections pulmonaires et cutanées, tandis qu'elles ont les mêmes vertus que les eaux de Saratoga et de la Virginie.
Le Mammouth Cave a déjà acquis une telle célébrité dans le monde scientifique, par ses voûtes gigantesques et ses noires cavernes, ses pétrifications, ses lacs et ses souterrains, ses perspectives, &c, qu'il est inutile d'entrer ici dans de plus grandes descriptions.
Les bois abondent en gibiers, en chevreuils &c., et pour l'avantage des chasseurs des meutes de chiens y sont entretenues.
Des voitures feront le trajet journellement, de Cloverport, (petite ville sur la rivière de l'Ohio, à 100 milles au dessous de Louisville) à la Source du Tar and White Sulphur, et chaque semaine à la Cave du Mammouth, en passant par le Rough Creek et la Source de Grayson.
Les distances sont comme suit:—De Cloverport au Tar and White Sulphur Springs, quatre milles; de là au Rough Creek Springs, quinze milles; de cet endroit aux Grayson Springs, vingt-cinq milles; et jusqu'à la Cave, vingt milles.
Une diligence se rendra chaque jour de la Cave au chemin ordinaire de la malle, (distance de 6 milles) lequel conduit de Nashville à Louisville, et à des embranchements jusqu'à Harrodsburg, Lexington &c. Les visiteurs peuvent recevoir leurs lettres par Cloverport, Kentucky.
Prix de la pension aux Sources, $6 par semaine, ou $1 par jour.
4 mars—2m

LE CINQUIEME ANNIVERSAIRE DU DEPARTEMENT DES POMPES DE LA NLLE. ORLEANS, Sera célébré le 4 du courant.
LES différentes compagnies s'assembleront à 9 heures du matin le "quatre" sur le côté Nord de la rue du Canal, la droite se tenant à la rue des Remparts, et partira en passant par les rues Canal, Chartres, Conti, Esplanade, la rue de la Levée, Espagne, Moreau, Royale, St. Charles, Julie, Tchoupitoulas, Delord, Camp, Commune, St. Charles et de là à l'Eglise du Revd. Théodore Clapp, où un sermon sera prononcé par M. A. Walker et la cérémonie d'usage sera célébrée par les Révérends Clapp et Watkins.
Grand Marshal et ses assistans.
Musique.
Pompiers No. 6 de Mobile.
Pompiers No. 1 de Gretna.
Pompe du Phoenix No. – de la ville de Lafayette.
Les Invités.
Association des Pompiers retraités.
Musique.
Pompiers Nos. 1, 3 et 4, avec leur pompe &c.
Compagnie des Tuyaux de la Louisiane.
Musique.
Pompiers Nos. 5, 6, 7 et 8 avec leur pompe.
Compagnie des Tuyaux de Protection.
Musique.
Compagnie Américaine No. 2 Gaffes et Echelles.
Pompiers Nos. 9, 10, 11, 12 et 13, avec leur pompe &c.
Musique.
Compagnie des Tuyaux de Liberté.
Pompiers Nos. 14, 15, 16 et 17, avec leurs Pompes &c.
Les bans du côté gauche dans l'Eglise sont réservés aux Dames et aux Messieurs qui les accompagnent ainsi qu'aux personnes invitées. Les galeries seulement pour les Pompiers.
3 mars GEORGE BEDFORD, Grand Marshal

A LOUER par bail d'une ou plusieurs années, le grand jardin avec les batisses, constructions et dépendances qui y appartiennent, connu sous le nom de place ou jardin de Jean Bernard, situé rue Laharpe, dans le voisinage du jardin de M. Frédéric Vurst. La dite propriété est en bon ordre et le terrain est sec et en excellent état. Il y a sur la dite propriété une maison bien close et presque neuve, ainsi que plusieurs arbres, arbustes et plantes de valeur. Possession en sera donnée le 10 mars 1842 ou avant, cette époque étant celle à laquelle le locataire actuel doit quitter ce jardin. Les personnes qui désirent voir cette propriété, sont invitées à le faire. Pour plus d'informations, s'adresser à
JOAQUIN VIOSCA,
4 mars—4f 126 encoignure Levee et St. Philippe.

TAPIS D'ETE.
3000 YARDES NATTES, différents dessins, largeurs et qualités par pièces, yards ou aunes; 2100 do tapis de chanvre très durable et bon marché, 10 feuil en tapis toile cirée pour plancher, de 6½ pieds sur 21, pour chambres, belles dimensions, 7½ pieds 3¼, 4½ et 10¼ de large pour corridors et petits appartemens, garanti.
AUSSI:
Tapis de Bruxelles en grains, impériaux, tapis fins et superfins, bordures, tapis pour tables, do en drap uni et de couleur, do en soie américains et français, toile pour tabliers et à l'usage des chapeliers, rideaux patentés pour voiture &c. &c.
A vendre à bas prix pour du comptant.
Au magasin de tapis bien connu sis rue Chartres No. 66, encoignure Bienville. 4 mars—3

LE soussigné offre à vendre d'importation récente:
Jaconat et mousseline français imprimés,
Mousseline suisse unie et à raies satinées,
Schales, pointes et écharpes en filet,
Gants et mitaines en soie, brodés et unis,
Ombrelles brochées et parasoles,
Mérinos noir pour redingotte (triple chaine),
Toile cretonne pour drape,
Linge de table français pour service,
Barrège noir et vert,
Bas soie noirs et moirés,
Mouchoirs batiste unis et à rivière garnis de dentelle,
Mouchoirs Chollet,
Bas anglais et allemands pour dames et fillettes,
Un assortiment de parfumeries fines.
4 mars D. B. MALARTY, 216 Bourbon.

LE soussigné partant pour France dans le courant d'avril, désire céder son établissement de bains à vapeur aux personnes qui voudraient entreprendre ce genre d'affaires, il est en activité depuis 11 ans. Tous les renseignemens nécessaires seront donnés aux personnes qui en feraient l'acquisition. Il prévient en même temps les personnes auxquelles il peut devoir, ainsi que celles qui lui doivent de se présenter chez lui encoignure Ste. Anne et Bourbon.
4 mars—8 J. M. GICQUEL.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—Jeudi 3 mars 1842—Présent l'honorable C. Watts juge—No. 4685—Auguste Riedel vs. Ferdinand M. Streck. Le steamboat Governor Yell ayant été saisi d'après jugement de cette cour et n'ayant pas été requis, il est ordonné par la Cour, conformément au règlement No. 24, qu'avis public en est donné afin que toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre ledit steamboat puissent les présenter conformément à la loi. Extrait des minutes.
JOHN E. HOLLAND,
3 mars—3m Dep. Greffier

PORC, beurre, whiskey, saindoux, poivre et café, en magasin à vendre par
4 mars STETSON & AVERY.

COTONNADE à la mode: 10 caisses à vendre par
4 mars STETSON & AVERY.

TOILE de Pays, Lowell, Lawrence et Appleton, à vendre par
4 mars STETSON & AVERY.

JACONATS de Mulhouse assorti pour printems, arrivés par le Clinton du Havre, à vendre chez
WAFLER & FILS, rue de la Douane, 94
4 mars—6

CLOUS—610 barils clous assortis en debarquement du navire Wales et à vendre par
J ALBERT, 22 St. Louis.

VINAIGRE et vin blanc—100 barils en debarquement et à vendre par
4 m J ALBERT, 22 St. Louis.

SEL—140,000 kilogrammes sel blanc de Cette, à bord du navire Suedois Innocence, à vendre par
V. L. GIRARD & Co.

COMPAGNIE ET BANQUE DU GAZ DE LA NLLE ORLEANS.
Le 2 mars 1842.
A UNE assemblée des actionnaires de cette institution, tenue aujourd'hui pour prendre en considération l'acte intitulé "Acte pour faire revivre les chartes des différentes banques de la ville de la Nouvelle Orléans, et pour d'autres objets," approuvé le 5 février dernier;
M. H. C. Cammack a été appelé au fauteuil, et Richard Richardson a été nommé secrétaire.
Sur motion, il a été unanimement résolu
Que attendu que les actionnaires de cette institution n'ont pas connaissance qu'il ait jamais été forfait à leur charte, soit par omission, soit par acte commis à cet effet qui pourrait soumettre cette compagnie à une nouvelle législation, ils rejettent respectueusement l'acte intitulé "Acte pour faire revivre les chartes des différentes banques de la ville de la Nouvelle-Orléans et pour d'autres objets" approuvé le 5 février dernier.
H. C. CAMMACK, Président.
RICHARD RICHARDSON, Secrétaire.

BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANTS.
Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1842.
UNE assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu dans le local de cette banque, samedi prochain [illegible]
3 mars—3 [illegible] BELL, caissier.

BANQUE DES AMELIORATIONS.
Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1842.
Extrait des minutes.
A [illegible] qu'il importe aux actionnaires de cette banque [illegible] sur l'acceptation ou le refus [illegible] dans les amendemens [illegible] actuellement en discussion pardevant la Législature.
Il est résolu que la réunion des actionnaires qui devait avoir lieu par conformément à la résolution du 16 février dernier, est et demeure prorogée à samedi 5 du courant, de 4 à 6 heures du soir.
3 mars J. B. F. MAXENT, caissier pro temp.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 1er mars 1842.
A UNE assemblée des actionnaires, réunie, pour délibérer sur la convenance d'accepter la loi sur les banques, passée par la Législature et approuvée par le gouverneur, le 5 du mois passé, le juge Butler occupant le fauteuil;
Sur motion de John Slidell, secondée par Geo. Eustis, il a été résolu à l'unanimité,
Que l'assemblée s'ajourne à samedi 5 du courant, afin d'avoir le temps de connaître le résultat de certains amendements proposés au dit bill qui sont actuellement devant la Législature;
Et que la précédente résolution soit publiée dans les journaux de la ville.
THOMAS BUTLER, Président.
2 mars W. C. MYLNE, Secretaire.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DE L'EXCHANGE.
Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1842.
UNE assemblée ajournée des actionnaires aura lieu au parloir de l'Hôtel St. Charles, Samedi 5 du courant, à 5 heures P. M.
Par ordre.
2 mars B. BRENAN, caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU RAIL ROAD D'ATCHAFALAYA.
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1842.
IL est notifié aux actionnaires de cette institution qu'une assemblée aura lieu samedi 5 du courant, à midi. Par ordre de la direction.
C. HARROD,
2 mars Caissier

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, le 26 février 1842.
A L'ELECTION par les actionnaires de cette institution, Messrs. P. Landreaux, N. B. Lebreton, H Gally, B. Winchester, et M. V. LaBarre, ont été nommés Directeurs pour l'année courante.
Messrs. H. Lavergne, G. Pollock, C. Zeringue, F. Forstall, P. R. Pascau et A. Lesseps, ayant été nommés de la part de l'Etat.
A une assemblée de la Direction, tenue ce jour, M. Hugues Lavergne, a été ré-élu à l'unanimité, Président de la banque.
1 mars—6 G. MILTENBERGER, caissier.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 28 février 1842.
CONFORMEMENT à l'opinion exprimée par une majorité des Actionnaires de cette institution, et à une assemblée de la direction, tenue ce jour, le bill ayant pour titre: "Acte pour faire revivre les Chartes des différentes Banques établies dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets," approuvé par le Gouverneur le 5 courant, a été accepté.
Par ordre. G. MILTENBERGER,
1 mars—6f Caissier.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN,
Nouvelle-Orléans, le 23 février 1842.
A UNE assemblée des actionnaires tenue à ce bureau le 22 du courant, ont été élus directeurs pour l'année courante:
W. A. Gasquet,
W. H. Avery,
F. P. Ducongé,
J. P. Whitney,
R. W. Montgomery,
F. B. Le Beau,
W. W. Montgomery,
C. A. Jacobs,
J. C. Harrison.
Et à une assemblée du bureau tenue aujourd'hui, W. H. Avery a été unanimement élu Président.
1 mars CHS BRIGGS, secrétaire

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle Orléans, le 25 février 1842.
A UNE assemblée des actionnaires tenue aujourd'hui pour prendre en considération l'acceptation ou le refus de la législature approuvé le 5 du courant, intitulé "acte pour faire revivre les chartes des différentes banques et pour d'autres objets," il a été résolu que le caissier de cette banque tiendra, à la banque, jusqu'au 5 mars prochain, une liste ouverte pour l'acceptation ou le rejet dudit bill de la part des actionnaires, et que ces derniers sont respectueusement invités à y venir apposer leur signature.
26 fev JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANQUE DE COMMERCE DE LA N. ORLEANS,
Nlle. Orléans le 4 février 1842.
AVIS est par le présent donné que l'élection annuelle par les actionnaires de cette banque, aura lieu à la Banque lundi 7 mars prochain entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
5 fev GEO. O. HALL, Caissier.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans le 23 février 1842.
IL est par le présent notifié aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle pour les directeurs aura lieu au local de la banque, lundi 21 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
Par ordre.
24 fev R J PALFREY, caissier

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Nlle. Orléans, 19 février 1842.
AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette Banque, que l'élection annuelle de douze Directeurs aura lieu lundi, 7 mars prochain, au local de la Banque, depuis dix heures du matin jusqu'à 2 de l'après-midi.
22 fev—11f RICHARD RELF, caissier.

AVIS.
LES livres de souscription au fonds capital de la Compagnie d'Assurance Consolidée, incorporée par un acte approuvé le 16 février 1842, seront ouverts sous l'inspection des commissaires, jeudi 10 mars et seront fermés le 26 avril au bureau de Charles Boudousquié notaire public, rue Toulouse, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Edward Soniat, Hermogène Brown, W. M. Lambeth, A. Ledoux, A. Baudouin, P. A. Degelos, C. Boudousquié, Chas. Deblanc, Wm. Debuys. Commissaires.
26 fev—6t

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 5 mars 1842.
La 2e représentation de
LA SIGNORA ROMANINI,
Surnommée la Sylphide aérienne.
UN MARIAGE SOUS LOUIS XV,
Comédie en 5 actes d'Alexandre Dumas.

THEATRE AMERICAIN.

RUE POYDRAS.
Vendredi 4 mars 1842.
CE QUE DIT LE MONDE.
ADRESSE AUX POMPIERS
Par Mme. Farren.
CHANSON AUX POMPIERS
Ecrite par A. J. Roley Marks de la Compagnie Washington No. 4 et chantée par M. German.
Le spectacle sera terminé par
DE GRANDS EXERCICES
par toute la troupe équestre.

THEATRE ST. CHARLES.

Vendredi, 4 mars 1842.
AU BENEFICE DE M. HOLLAND.
ADRESSE AUX POMPIERS.
par M. Barrett.
LONDON ASSURANCE.
Le spectacle sera terminé par
LE SECRET
ou
UN TROU DANS LE MONDE.

SALLE DE LA LOUISIANE.

Samedi 5 mars 1842.
BENEFICE DU CHEF D'ORCHESTRE.
Bal de Société Paré et Masqué.
A cette occasion l'orchestre sera augmenté.
Prix d'Entrée: Cavaliers, $1 00
Dames, [illegible]
2 m

SALLE DE BAL WASHINGTON.

Antoine DUBORD, manager.
LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis* et *Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.
29 d [illegible]

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque CLIO, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit batiment.
E & F T PRESCOTT,
4 mars 15, Canal row.

Si Mr. Johann Neumeyer est dans cette ville, il apprendra quelque chose d'important en s'adressant à
4 mars M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

AU PUBLIC.
AFIN de faciliter le public, le soussigné a pris des arrangements pour avoir un omnibus partant des hôtels St. Charles et Verandah en passant par City Hotel et l'hotel St. Louis, pour transporter les passagers et leurs bagages au rail road à l'heure du départ des paquebots de Mobile. Jusqu'à nouvel ordre les heures de départ seront celles fixées pour le départ de l'Hotel St. Charles et celle à laquelle le sac aux lettres sera enlevé de mon bureau.
Les dimanches à 10 heures 1/2 A. M.
Les lundis à 10 heures 1/2 A. M.
Les mardis à midi.
Les mercredis à 10 heures 1/2 A. M.
Les jeudis à 10 heures 1/2 A. M.
Les vendredis à 1 heure 1/2 P. M.
Les samedis à 11 heures 1/2 A. M.
A. G. SLOO,
Bureau de la ligne de la malle des Etats Unis, 25, Camp.
4 mars—3

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés, savoir:
110 barriques de vin rouge, des marques de St. Estèphe St. Julien, St. Sauveur, &c.
32 demi barriques vin blanc, haut Sauterne, d'une qualité supérieure.
230 caisses vin rouge de 12 bouteilles, Pauillac Médoc.
300 paniers huile d'olive de Bordeaux, par 6, 12 et 24 1/2 bouteilles
2 caisses brosses assorties.
10 rouleaux cuir à semelle.
12 sacs café Java, Vieux Gouvernement.
4 m. BOUTIN, GALLY & Co 71, rue Toulouse.

JAMBONS—60 tierçons pour famille, de Cincinnati, à vendre par M. A. ROBITAILLE,
4 mars 77, Commerce.

FARINE—500 sacs en magasin à vendre par
4 mars M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

MAIS—700 sacs en magasin et à vendre par
4 mars M. A. ROBITAILLE, 77, Commerce.

TOILE d'Emballage de l'Inde et du Kentucky, à vendre par
4 mars STETSON & AVERY.

CAFE et bois de teinture, cargaison de la goëlette Redwing des Cayes, à vendre par
S & J P WHITNEY,
4 mars 73, Camp

CIDRE de champagne—120 caisses et paniers qualité supérieure, à vendre par
4 mars S & J P WHITNEY, 73, Camp

DOUBLONS espagnols, à vendre par
4 mars J ROBERT & co, 3, Magasins.

TRAITES sur Londres à 60 jours de vue et sur New York à 5 et 10 jours, à vendre par
BOUTIN, GALLY & co,
4 mars 79, Toulouse.

CAFE de Rio de qualité supérieure, à vendre en magasin par WILLIAM FREHN,
4 mars 66, Douane.

COLLECTION DE TABLEAUX.
UNE splendide et extraordinaire collection de tableaux des plus anciens maîtres des écoles italiennes, française et flamandes, à vendre à des prix modérés au No. 84, rue de Chartres.
Entrée gratis—30 16 fev.

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils garantissent d'excellente qualité, qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de leurs fournisseurs de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
22 dec—6m SICKLES & Co, Droguistes, 40, Canal

A UNE assemblée annuelle qui a eu lieu à la Caserne Pompe Lafayette No. 3, le 24 février 1842, les personnes dont les noms suivent ont été élues:
R. MOUSTIER, capitaine.
J. COTEREAU, 1er assistant.
J. HOFF, 2me assistant.
A. CAPDEVIELLE, trésorier.
J. ASSERQUET, secrétaire.
J. BERGER, steward.
1 mars—3 JN. ASSERQUET, secrétaire.

$200 DE RECOMPENSE.
PERDU hier vers 10 1/2 heures du matin sur le wharf en face de la rue St. Joseph, un LIVRE DE BANQUE, contenant 1300 piastres en billets de Banque des Améliorations; $600 Exchange et Banking Co; $200 Atchafalaya et Orleans. Il y avait aussi un billet contre [illegible] de la Banque de Cité. Le livre est marqué au nom de J. A. Lacroix. La récompense ci-dessus sera donnée à [illegible] qui rendra le livre ci-dessus et son contenu au soussigné.
2 mars—3 J. A. LACROIX

AVIS—Il a été déposé au magasin de M. A. Amis, rue Condé No. 51, vendredi dernier, à neuf heures du matin, une malle et un petit carton. Le propriétaire est prié de venir réclamer ces objets, en payant les frais de publication.
2 mars—4

LUCIEN BOUDRO, ex-chef de cuisine de la maison Davis' à Mandeville, a l'honneur de prévenir le public qu'il fera, le 20 du courant, l'ouverture du café et restaurant au lac Pontchartrain, connu sous le nom de RAIL ROAD COFFEE HOUSE, ancienne maison Giravan; et qu'il fera tous ses efforts pour ne point rester au-dessous de ses devanciers.
3 mars 6 L. BOUDRO

LE public est prévenu qu'à partir de ce jour la société Bruant et L. Boudro pour l'exploitation d'un restaurant connu sous le nom du CABANE BLEU, et situé rue de Chartres, No. 49, est dissoute d'un commun accord et le sieur Auguste Bruant reste seul chargé du dit établissement, pour la prospérité et le bon entretien duquel il n'épargnera rien.
AUGUSTE BRUANT,
2 mars—3 LUCIEN BOUDRO.

CUIRS Mexicains—100 cuirs secs et 800 tigres, à vendre par MASON PILCHER,
3 mars—6f 66, rue du Camp.

AVIS—Les soussignés ayant été nommés commissaires par la Cour de District des Etats-Unis, pour prendre les dépositions des créanciers d'après la nouvelle loi des faillites, informent le public qu'ils tiendront leur bureau, passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, où ils se tiendront tous les jours, depuis neuf heures du matin, jusqu'à sept heures du soir.
9 fev—1m T. LAUVE & LS. DUVIGNEAUD

ON demande pour aller à la campagne, une personne française d'un âge raisonnable, pour soigner un petit ménage et faire la cuisine.
S'adresser au No 66, rue de Chartres. 28 fev

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un bel assortiment de marchandises de printemps, consistant en casimirs d'été, draps d'été, mérinos à double et triple chaine, et une grande quantité de coutils unis et à la mode. Aussi un assortiment d'habillements d'été de toutes espèces.
C AUDRA,
28 fev—6 61, Vieille Levée.

MALADIES SECRETES.
[illegible]onnes affligées de maladies secrètes peuvent [illegible]tenir un soulagement immédiat, et une guérison complète et prompte, par une méthode sure et facile, tirée des meilleurs médecins de l'Europe; le traitement est court et a toujours été couronné du succès, [illegible] de repugnant ou de désagréable. S'adresser au No. 162, rue St. Louis, entre les rues Dauphine et Bourgogne, chaque jour jusqu'à [illegible] heures du matin, et depuis quatre heures jusqu'à huit [illegible]
19 fev—30

AVIS—La société existant autrefois sous la raison de Hall, Bein & Clapp, est dissoute d'un commun accord à compter de ce jour. [illegible] est autorisé à se servir du nom de la société en liquidation.
JOHN HALL.
A. BEIN.
HENRY CLAPP, Jr.
Le soussigné profite de cette circonstance pour prévenir le public en général qu'il continuera les mêmes affaires pour son propre compte et sous son propre nom; il compte sur le patronage qu'on a accordé à la maison Hall, Bein & Clapp.
JOHN HALL. 19 fev

APPARTEMENS PHOTOGRAPHIQUES,
Rue du Camp, une porte au dessus de la rue Natchez, en face de l'Auction Mart de J. A. Beard & Co.
LE Dr. W. H. Harrington de la raison de Barnard et Harrington, Tuscaloosa, Ala. ouvrira ses chambres pour la réception des visiteurs, à la maison susdite.
Les dames et les messieurs de la Nouvelle Orléans sont invités à venir examiner ses spécimens de portraits d'après nature.
Le Dr. Harrington et son associé F. A. P. Barnard, professeurs de mathématiques de l'Université d'Alabama, ont fait de grandes améliorations dans le procédé daguerréotype, par lesquelles leurs portraits obtiennent un brillant remarquable et n'ont pas cette défectuosité de ne pouvoir être vu que sous un jour particulier.
Etant pourvu d'excellens instrumens, le Dr. H. est prêt à exécuter les ordres qu'il recevra et garantit ses portraits très ressemblants et bien exécutés.
8 fev—1m

AUX PLANTEURS ET AUTRES.
LE soussigné ayant pris des arrangemens avec un des meilleurs moulins à scie de la campagne, situé à Natchez, Mississipi, est prêt à tout instant à exécuter les ordres qu'il recevra pour des planches de cypre de toutes dimensions et qualités, livrables à tous les endroits sur le fleuve entre la Nouvelle Orléans et Natchez, le plus promptement possible et à des conditions raisonnables. Les ordres laissés au comptoir de Washington, Jackson & Co. 20, rue de la Commune, seront promptement exécutés.
11 fev—3m ANDREW BROWN, agent.

A VENDRE par les soussignés, tout ou partie de la cargaison de la barque Union, d'Afrique consistant en: 14,300 gallons huile de Palma Christy, très convenable pour les fabricants de savon, 900 tonneaux bois de teinture Campêche et Gabeon, 4 1/3 tonneaux cam, 650 livres ivoire, 210 boisseaux noix de Guinée, 1000 livres cire d'abeille, 5 livres 1/2 écaille de tortue, et un petit lot d'ébène. Tous les articles ci-dessus sont convenables soit pour notre marché soit pour les marchés d'Europe.
Pour les conditions, s'adresser à F DE LIZARDI & Co,
1 mars—8f 51, rue Bienville

PAPIER pour le marché mexicain—50 balles à vendre par
28 fev A. D. BLOSMANN, 30, Bienville

SAVON et Amidon—850 caisses, à vendre par
1 mars J W STANTON & Co, 38, Poydras.

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick Sarde Amicicia, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit batiment.
1 m F. DE LIZARDI & Co 53, Bienville.

CIGARES—131,725 en debarquement du steamer Alabama et de la goelette Hero, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
1 mars 32, Vieille Levée.

CAFE de la Havane—60 sacs, en débarquement de la goelette Hero, à vendre par J. M. CABALLERO,
1 mars 32, Vieille Levée.

RICE & HATHAWAY,
Marchands commissionnaires et agents de la Raffinerie de sucre de Boston.
1 m Rue des Magasins, No 71, Nouvelle-Orléans.

CHAPEAUX de Panama à vendre par J ROBERT & Co, 3 Magasins.
2 m

POUR [GALVE]STON. (Texas)
Ayant été retenu par le mauvais temps,
[partira] Samedi 5 [illegible] à 8 heures A. M.
Le [illegible] NEW-YORK, capitaine F. J. Wright, [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à
3 mars HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.

POUR LA HAVANE—Le steamship ALABAMA, capt. H. Windle, partira positivement samedi 5 du courant, à 8 heures précises P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à
MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.
Les prix du passage devant être payés aussitôt arrêtés, les passagers sont invités à se munir de passeports auprès du Consul Espagnol.
1 mars

POUR MOBILE.
LE steamer KINGSTON, capitaine O. A. Pittfield partira du lac à l'extrémité du Chemin de fer samedi 5 du courant après l'arrivée des chars de midi. Pour fret ou passage s'adresser à
GINN & DUNN,
4 mars 34, Nlle Levée

MALLE DES ETATS-UNIS.
Le steamer SOUTHERNER, capitaine Allen, partira pour le Mobile, samedi 5 de mars, après l'arrivée des chars de onze heures. Pour fret ou passage, s'adresser au
A. G. SLOO, 25 rue du Camp
Bureau de la malle des Etats-Unis.
Le fret sera reçu au rail-road, tous les jours, excepté le dimanche, jusqu'à 4 heures P. M.
4 mars

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Vicksburg—Le steamer EMILOU, capitaine D. Lamphin, partira samedi 5 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FERGUSON & REID,
3 mars 20, Poydras

POUR ST LOUIS et les ports intermédiaires—Le steamer CASPIAN, capitaine W. Blood, est attendu de jour en jour et sera promptement expedié. Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN B. SHAW & Co, Agents.
1 mars 24, Poydras

POUR ST LOUIS—Le steamer CHAMPLAIN, capitaine Freligh, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à
HAWTHORN & WOODS,
[illegible] fev 63, Gravier.

POUR VERA CRUZ.
LA goëlette espagnole JOVEN LEONIDAS, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
4 mars J. ROBERT & co, 3, Magasins

POUR BOSTON—Le [illegible], capt. Wilson partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
O. BEDFORD & BECK,
4 mars 21, Douane

POUR UN PORT DE LA GRANDE BRETAGNE—La barque anglaise CLIO, capitaine E. Daly, est prête à recevoir son chargement et sera immédiatement expédiée. Pour fret d'environ 1000 balles coton, s'adresser au capitaine à bord, ou à
E. & F. T. PRESCOTT,
4 mars 15, Canal row.

ON a besoin d'une goëlette pour charger pour Mobile, s'adresser à
FOSDICK & BROTHER
4 mars 66, Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick GEORGIA, capitaine F. M. Lambert, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
FOSDICK & BROTHER, 66 Camp
4 m

POUR NEW-YORK. Samedi 6. Le [illegible] THAMES, capitaine Bust, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue des magasins, ou à
FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR LIVERPOOL—La goëlette [illegible], capitaine E. Emerson, sera expédiée sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
3 m 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le navire RUBICON, capitaine Thomson, a besoin de 200 balles coton pour completer son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis les marchés, ou à
S & J P WHITNEY,
3 m 73, Camp.

POUR NEW YORK—Le navire HENRY, capitaine Pierce, est maintenant en chargement. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les marchés ou à
S & J P WHITNEY,
1 m 73 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick DELAWARE, capitaine Horner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
3 mars S & J P WHITNEY, 73, Camp.

FRET POUR MOBILE—Un bon batiment pour Mobile peut obtenir 30 tonneaux de fret en s'adressant à
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 mars 47, Bienville.

POUR NEW YORK.—Pour partir le 6 du courant Le navire ST. MARY, capt. R. Wm. Foster, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes ou à
1 m J. W. STANTON & Co 38, Poydras.

POUR NEW YORK—Jeudi, 3 du courant.—Le navire LOUISVILLE, capitaine M. Hunt, ayant été retenu par le mauvais temps, partira comme il est dit ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis les légumes ou à
JAMES E. WOODRUFF,
1 mars 70, Camp.

POUR MATAMORAS—Par le Brazos—La goëlette CORNELIUS, ZABRISKIE, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
A. D. BLOSSMAN,
1 mars 30, rue Bienville

POUR GIBRALTAR.—La barque NIAGARA, capt. H. B. Cook, sera [illegible] pour passage seulement, s'adr[illegible]
1 m J. A. [illegible] Camp

POUR ST. THOMAS.—[illegible] pour une goëlette de [illegible] lement expédiée. [illegible]
W. HENRY PARKS, [illegible] Charles.

POUR GIBRA[LTAR.]
Le brick ADOLFO [illegible] sous peu. Pour passage [illegible]
J. ROBERT & Co 3, Magasins

POUR BORDEAUX.
Le navire LA VILLE DE BORDEAUX, partira pour cette place le 15 mars. S'adresser pour fret de deux cents balles de coton et pour passagers au capitaine à bord, vis à vis du magasin de tabac de MM TURNER & RENSHAW, ou Bank Place No 25.
26 f—17

POUR NANTES ET BORDEAUX.
Le navire TALMA, capitaine J. Goyel, partira incessamment pour les ports ci-dessus désignés. Pour complément du fret et passage, s'adresser au capitaine à son bord ou à
26 f—15 J. J. GARNIER, 181 Royale.

POUR ST YAGO DE CUBA—La goëlette AUGUSTUS, capt. Priestly, sera expédiée sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
26 fev W. HENRY PARKS, 19, rue St. Charles.

POUR LE HAVRE.
La barque A. ST. CLAIR, capitaine Casper, partira incessamment pour le sus dit port. Pour fret de 100 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
22 fev BLANCHARD, EIMER & Co 24 Bienville

POUR MATAMOROS—La goëlette CREOLE, capitaine Delvaille, partira positivement samedi 26 courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
A CAPDEVIELLE & CUCULLU,
55, Vieille Levée

POUR MATAMOROS.
La goëlette WATERWICH, capitaine Arnoux, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
21 fev 55, Vieille Levee.

POUR LE HAVRE—La barque ELISA THORNTON, capitaine Patterson, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 balles ou passage, s'adresser à
19 f LEVI H GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire KONOHASSETT, capt. Foster, sera promptement expédié. Pour fret de 200 balles coton ou passage, s'adresser à
S & J P WHITNEY,
17 fev 73 Camp

POUR LE HAVRE.
La barque fine voilière A. I. SHANNON, capitaine Pike, sera expédiée dans le plus bref délai. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
LEVI H GALE,
17 fev 93, Commune.

POUR MARSEILLES.
Le navire TIBER, capitaine Covell partira sous peu. Pour fret de 150 boucauts de tabac, s'adresser à
LEVI H GALE,
15 fev 93, Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire PANURGE, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée partira sous peu. Pour fret de 300 balles s'adresser à
KOHN, DARON & Co
15 fev 66, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe STATESMAN, capt. Levensellor, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, sera expédié sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
S & J P WHITNEY, 73, Camp.

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.
MR. HUSTON est venu à la Nelle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nelle-Orléans et des cours fréquentées par Mr Prentiss, ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.
Bureau Nelle-Orléans, 8, rue St. Charles.
17 dec—9m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MME TRIDON, maitresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir remporté le 1er prix d'accouchement et reçue de nouveau par le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, encoignure Royale et Orléans; pose les pessaires, guérit les affections de la matrice, saigne et vaccine, le tout par un traitement méthodique. Elle sera vivement flattée de la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
23 dec—1 an.

CHAPEAUX de paille;
200 douzaines chapeaux de paille d'Italie, larges bords,
100 [illegible] pour enfans,
500 pièces cordons paille pour ornement de chapeaux,
100 douzaines cordelière paille do do
A vendre par BATAILLE & BIGEY,
7 fev 66, rue de Chartres

THEODORE M. KOUES. Wm. DAVIDSON.
KOUES & DAVIDSON,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No. 91 rue du Camp.
1 jan—1 an. NOUVELLE ORLEANS.

JOHN FERGUSON Jr. WM. REID.
FERGUSON & REID.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
28 fev 20, rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

T. LONEY a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il continue à tenir son établissement à son propre compte comme par le passé, rue des Remparts, No. 145; qu'il ferre les chevaux et qu'il les traite de toutes les maladies curables.
T. Loney a l'honneur d'informer le public qu'il n'a jamais eu de fils [illegible]

MARCHANDISES DIVERSES—1500 sacs café de Rio, 300 do do Java, 500 caisses [illegible] assorti, 200 do tabac manufacturé, 1200 barillets clous, 100 sacs poivre noir, 400 paniers champagne [illegible], 300 paniers huile d'olive, 30 barils et 10 caisses indigo Manille et Caracas, 100 balles toile écrue 4/4 Virginia et osnaburgs, 2000 [illegible], 30 pipes genièvre de Hollande, 20 balles amandes douces écossées, 20 1/2 pipes eau-de-vie J. J. Dupuy 200 rouleaux cordage de Manille, 500 pièces toile à voile d'Angleterre et de Russie, à vendre en magasin par
WOOD & SIMMONS,
3 mars 60, rue des Magasins.

MILLE barils coquilles, à vendre par
W. K. & R. MURPHY,
1 mars 139, Vieux Bassin

ESPECES à vendre par SCHMIDT & Co.

CAFE de Rio et de la Guyera, à vendre par SCHMIDT & Co.
2 mars

DERNIEREMENT reçus—600 douzaines œufs frais, 10 barils pêches sèches à vendre à bas prix par A. ALMAN, 33 1/2, Vieille Levée, une porte après la rue Bienville.
1 mars—3

IMPORTANT AU PUBLIC.
LE public est prévenu que nonobstant les nombreux achats qu'on a fait au magasin du soussigné depuis deux jours, il continue à vendre des COMESTIBLES, à meilleur marché qu'on ne peut le faire dans n'importe quel magasin de cette ville. Il vend aux prix suivants:
Le sucre brun, bon, à [illegible] livres pour $1
Idem supérieur, 14 "
Idem très supérieur, 13 "
Café Rio, [illegible]
Idem Havane, supérieur, 7 "
Ris, 25 "
N. B. Il prend des billets de l'Exchange, de l'Atchafalaya, des Améliorations et d'Orléans, au pair. A. ALMAN, 33 1/2, Vieille Levée, une porte après la rue Bienville.
2 mars—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. TASTET.
No. 133, rue de Chartres.
IL sera vendu aujourd'hui, 4 du courant à 10 heures à son magasin d'encan,
Marchandises sèches, habillements, et souliers.
Une grande quantité de marchandises sèches et habillements, tels que [illegible] et coutils, toiles blanches et bleues, pantalons, [illegible] cotonnade, et de coutil blanc et gris, habits de drap, de toile, lavites, &c. &c.
Aussi—des [illegible] souliers et brodequins, comprenant un assortiment de brodequins de différentes descriptions pour hommes, [illegible], morroquins et autres pour jeunes gens, &c.
Conditions, comptant. 4 mars

PAR ANT[HONY] FERNANDEZ.
AUJOURD'HUI à midi [illegible] magasin d'encan, il sera vendu une quantité de MARCHANDISES [illegible] aussi une caisse [illegible] chandelles, savons, cigares, [illegible] chapeaux, &c.
4 mars

PAR J. [illegible]CHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 4 du courant, à midi, rue St. [illegible] entre les rues Treme [illegible] Un lot de meubles, consistant [illegible] de lit, tables, chaises, &c.
Conditions, comptant. 4 mars

PAR VINCENT & DE[illegible]
IL sera vendu aujourd'hui, 4 mars, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 113, pour diverses factures:
150 caisses blanc de baleine,
50 do savon,
40 do de raisins secs,
The Young Hyson et une quantité d'autres [illegible]
Conditions à la vente. 4 mars

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, 4 du courant, à [illegible] heures de l'après-midi, sur la levée, entre les deux marchés, au débarquement du brick America, venant de Malaga [illegible]
200 barillets raisins.
200 tambours de [illegible]

Continuation de la vente de propriétés foncières.
BILLETS DE LA BANQUE
DE L'EXCHANGE,
ET DES AUTRES BANQUES DE LA VILLE,
N'ayant pas cours,
PRIS EN PAIEMENT.
PAR J. A. BEARD & Co, ET HEWLETT & CENAS.
IL sera vendu à l'encan, jeudi 10 mars, à midi, dans la rotonde de la Bourse St-Louis, les propriétés foncières situées dans la 2me. municipalité.
747 lots de terre compris dans les îlots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 44, 45, 46, 47, 48, 49, faisant face aux rues Hercule, Poydras, Perdido, Gravier et Commune, plus particulièrement décrits sur un plan exposé à la Bourse St-Louis, et à la salle d'encan de la rue du Camp.
Conditions—Moitié comptant, en billets de la Banque de l'Exchange et la balance à 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets [illegible] intérêt, garantis par hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les billets qui ne seront pas payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de [illegible] pour cent par an. Les vendeurs se réservant cependant le droit de laisser courir les billets.
Les actes de vente devront être complétés dans les vingt jours qui suivront l'adjudication, ou bien la propriété sera revendue sans autre avis de défaut, pour compte et risques de l'acquéreur.
Les actes de vente par devant les notaires suivants: H. [illegible], L. Herman, D. L. Mc Cay et C. Pollock, aux frais des acquéreurs.
Toutes ces propriétés sont déblayées et entourées de levées, toutes les rues qui y conduisent sont [illegible] terrain élevé. 4 mars

SANS RESERVE.
Bottes, souliers et chapeaux.
PAR J A BEARD & co.
IL sera vendu à l'encan, à 10 heures 1/2 samedi 5 du courant, au marché d'encan rue du Camp,
60 caisses bottes, souliers et brodequins.
25 caisses chapeaux.
Et différents lots de marchandises sèches vendues pour payer des avances.
Conditions: comptant. 3 mars

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, sans réserve, mardi 8 du courant, à 10 heures du matin,
Le fond du magasin No 82, rue de la Vieille Levée, entre les rues Toulouse et Jefferson, consistant en marchandises sèches et linge fait.
Aussi: les comptoirs, étagères et vitrières du magasin.
Conditions à la vente.

Propriétés dans la première Municipalité.
PAR J. A. BEARD & Co.
IL sera vendu à l'encan, samedi 5 du courant, à midi, à la Bourse St-Louis, un certain LOT DE TERRE, [illegible] dans l'îlot borné par les rues Remparts, St. Pierre, [illegible] et Toulouse. Le dit lot mesure vingt pieds de face [illegible] Ensemble toutes les améliorations [illegible] Les constructions sur ce lot [illegible]
Conditions—L'acquéreur assumera [illegible] hypothèque de $[illegible] du 1er mai prochain, et le reste comptant.
L'acte de vente en l'étude de J. Cuvillier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
IL sera vendu Samedi prochain, 5 du courant, à la Bourse de la Ville, rue St. Louis, sans réserve,
La griffonne SUZANNE, âgée de 30 ans, parle français et l'anglais, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, garantie des vices et maladies prévues par la loi, [illegible] l'acquéreur.
Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du vendeur.
L'acte de vente par devant M. P. Lacoste, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
IL sera vendu mardi prochain, 8 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
23 terrains situés au faubourg Washington,
10 do do à Shrewsbury,
40 do do près d'Uncle Sam, d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Conditions: moitié comptant, la balance à [illegible] crédit en billets endossés à la satisfaction des vendeurs [illegible]
Les actes de vente par devant M. [illegible] aux frais des acquéreurs.

PAR S GUINAULT.
IL sera vendu samedi, 5 mars 1842, à midi, à la Bourse St. Louis:
Un Lot de Terre désigné par le No. 19, de [illegible] au district Dunnoy, ayant 29 pieds face à la rue [illegible] les rues Port et d'Anglais sur 100 pieds de profondeur, ensemble une maison [illegible] ayant deux chambres à feu, cabinet et galerie, &c. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un quart comptant, la balance à [illegible] mois de crédit, en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

PAR A. FERNANDEZ.
C. Huberson contre ses créanciers.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de [illegible] en date du 26 février 1842, il sera vendu [illegible] à la Bourse 1/2 précise de l'après-midi, au No. 23, les marchandises abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers:
150 barriques vin rouge ordinaire, 36 do [illegible] pipes et 16 barils Madère Ténériffe, 67 [illegible], 118 caisses fruits assortis, [illegible] muscat Frontignan, 140 caisses liqueurs assorties, fruits dans leur jus, groseilles et fraises [illegible] Le bail du magasin ayant à courir [illegible]
Conditions—Au-dessous de $300, comptant, de [illegible] à $400 60 jours, au-dessus de $400 90 jours en billets endossés à la satisfaction du syndic. 2 mars

ARTICLES DE LONDRES ET DE PARIS, A L'ENCAN.
PAR A. FERNANDEZ.
Au No. 90, rue de Chartres, jeudi et vendredi 3 et 4 du courant à 10 heures A. M.
IL sera positivement vendu un stock très choisi d'articles de modes, dernièrement importés dans cette ville par M. A. M. Della Torre, ainsi qu'ils sont détaillés par les affiches; aussi microscopes, télescopes et lanternes photographiques par Dolland et Carpenter, fusils et pistolets [illegible] de Londres, pipes riches &c. Les dames sont invitées à venir examiner cet élégant assortiment.
1 mars—4

Vente de chevaux, voitures, bestiaux &c. &c.
PAR J. A. BEARD & Co.
Aux écuries de Tattersalles, rue St. Charles, les mercredis et samedis, à 11 heures du matin. Les animaux devront être [illegible] la veille de la vente au soir.
Le livre d'entrées est tenu aux écuries et au bureau de la Bourse d'encan, rue du Camp. 25 fev

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour de justice—Paroisse d'Orléans, rive droite. Hiram, [illegible] les propriétaires d'un certain [illegible] de cypres trouvé en dérive.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Arthur Fortier juge de paix pour la portion de la paroisse d'Orléans, rive droite du fleuve, j'exposerai en vente publique sur l'habitation de M [illegible] Fazende à environ six milles du ferry, sur la rive droite du fleuve, lundi le 7 mars 1842, à midi: un certain [illegible] de cypres, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
21 fev—11 CHARLES W MORSE, constable

LE soussigné ayant vendu sa pharmacie et devant partir pour France incessamment, prévient les personnes à qui il pourrait devoir de lui présenter leurs comptes [illegible]
Il donne avis en même temps aux débiteurs de la société J. METGE & co. dont il est le liquidateur, de solder leurs comptes avant le quinze mars prochain, délai expiré, il se verrait, à regret, forcé d'employer les voies de rigueur.
J METGE.
Rue St. Anne No 129, entre Bourbon et Dauphine.
16 fev—2 f p s jus. 15 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves.—Succession de W. K. White, décédé.—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, rendu sur la pétition de Joseph K. White, administrateur de ladite succession, je soussigné, juge [illegible] exposerai en vente publique, samedi 5 mars prochain, [illegible] à l'Hotel de la Bourse, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les esclaves suivants, appartenant à ladite succession, savoir:
1. Baptiste, nègre âgé d'à peu près 33 ans.
2. Getzey, griffe, âgée d'à peu près 30 ans, bon[illegible] champ.
3. Hal Dicky, grif, âgé d'à peu près 40 ans, un [illegible] garçon.
4. Martha, négresse âgée de 26 ans, avec [illegible] enfans:
5. John, mulâtre, âgé de 5 ans.
6. William Henry, mulâtre de 2 ans.
7. Rosella, négresse âgée de 38 ans, avec ses [illegible] comme suit, savoir:
8. William, nègre, âgé de 8 ans.
9. Alfred, grif, âgé de 4 ans.
10. Ann Eliza, mulâtresse de 8 mois.
11. Henriette, négresse âgée de 24 ans, domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse.
12. Nora, domestique de maison, âgée de 35 ans.
Conditions de la vente: Un tiers comptant, et le reste à un crédit de quatre et six mois en billets endossés à satisfaction et portant intérêt à raison de dix pour cent par an, [illegible] jusqu'à leur paiement assurés par hypothèque sur les esclaves vendus, [illegible] aux risques des acquéreurs, [illegible] de l'adjudication et les actes de vente [illegible] remplies.
Les actes de vente seront passés devant le juge de la paroisse, aux frais des acquéreurs.
26 fev F. DUGUE, Juge.

PIECES de dix sous, à vendre par
1 mars M. HOLLANDER, 42 [illegible]

ESPECES—A vendre par M. HOLLANDER,
1 mars 42 [illegible]

60 Paniers de Champagne 1re qualité à vendre [illegible] en consignation;
5 [illegible] eau de vie 1re qualité à vendre par
25 f A. LECOURT, 19 St. Louis.

CHANGE sur France à vendre par
25 f A LECOURT, 19 St. Louis.

CUIRS et Laines—1249 [illegible] cuirs, 80 balles laines en débarquement, des goëlettes Cornelius et [illegible] de Matamoras, à vendre par
28 fev A. D. BLOSSMANN, 30, Bienville.

A VENDRE—un grand piano horizontal à 6 [illegible] ayant servi que fort peu de temps; il [illegible] La caisse est de joli bois d'acajou et [illegible] le propriétaire. Ceux qui désirent voir cet [illegible] sont invités à s'adresser rue du Canal No. 73, [illegible] heures P. M.

LES soussignés offrent à vendre au magasin [illegible] ci-après:
100 caisses de 12 bouteilles vin rouge St. Julien, très bonne qualité,
75 do do vin blanc Haut Barsac,
100 do do vin blanc, qualité très supérieure, [illegible] et garanti véritable Haut-Sauterne,
10 caisses de 3 1/2 bouteilles vin rouge, Pauillac [illegible]
10 do de 3 1/2 bouteilles vin blanc Haut Barsac,
60 caisses de fruits à l'eau de vie assortis [illegible]
20 caisses liqueurs surfines de [illegible]
20 paniers Anisette commune de Bordeaux,
[illegible] do sardines de Champagne,
[illegible] do huile d'olive [illegible]
100 do de 12 bouteilles et [illegible] de Champagne [illegible]
5 caisses boîtes petits pois [illegible]
2 mars [illegible]AULT frères, 79 [illegible]

CAFE—800 sacs Rio [illegible] à vendre par J ROBERT & Co, 3 Magasins.